

CERTIFICAT DE PRISE EN CHARGE

Entre le
Représenté par chef d'établissement,

Partie ci-après dénommée le prêteur,

D'une part,

Et

Demeurant.....

Agissant en qualité de.....

Partie ci-après dénommée l'emprunteur,

D'autre part,

Il a été convenue ce qui suit :

Article 1 : Le prêteur s'engage à mettre à disposition de l'emprunteur le ou les matériel(s) suivant(s) :

.....
.....
.....

Article 2 : durée du prêt

L'ensemble est mis à la disposition de l'emprunteur à compter du.....

Et jusqu'au.....

A cette date, l'emprunteur s'engage à restituer la totalité du (des) matériel(s).

Article 3 : Implantation – Objet du prêt

Le lieu ou le matériel sera utilisé est le suivant :

L'objet du prêt est :

Article 4 : Assurance

Il appartient à l'emprunteur de vérifier que son contrat d'assurance couvre le matériel faisant l'objet du présent certificat. Dans le cas contraire, l'emprunteur s'engage à contracter une assurance complémentaire pour ce matériel.

Article 5 : Etat du matériel

L'emprunteur s'engage à restituer le matériel. La restitution du bien doit se faire dans l'état où il était au moment du début du prêt. En cas de détérioration au cours de la période de prêt, l'emprunteur s'engage à remplacer les parties détériorées ou manquantes et, d'une manière générale à faire toute réparation nécessaire pour retrouver l'état dans lequel le matériel a été prêté. Le matériel emprunté doit faire l'objet d'un essai au moment où l'emprunteur en prend livraison et au moment où il le rapporte.

Article 6 : Maintenance

Le prêteur peut demander à l'emprunteur de participer à la couverture des charges de maintenance du matériel. Le montant de cette participation sera calculé au prorata de la durée d'utilisation. Il sera porté en annexe jointe au présent certificat de prise en charge.

Article 8 : conditions particulières

Le prêteur se réserve le droit de résilier sans préavis le présent certificat pour le cas où le(s) matériel(s) visé(s) à l'article 1^{er} viendrait à lui faire défaut. Dans ce cas, l'emprunteur doit rapporter sans délai les biens concernés.

Fait à

le

Pour le prêteur

Pour l'emprunteur

Le chef d'établissement

Nom

Signature

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Visa de l'agent comptable responsable du matériel